

OFFRE D'EMPLOI

Agents Recenseurs

La commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER est chargée d'organiser le recensement de la population qui se déroule tous les cinq ans en collaboration avec l'INSEE.

En 2022, le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Fiche de poste

- **Période de travail : de début janvier à fin février-début mars (pendant 7 semaines environ)**
 - début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.
 - du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :
 - **disponibilité quotidienne y compris le samedi,**
 - **large amplitude dans les horaires,**
 - **pas de congé pendant toute la durée de la collecte**
- **Descriptif des tâches à réaliser**
 - se former aux concepts et aux règles du recensement,
 - effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
 - déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
 - suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
 - pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
 - relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
 - rendre compte de l'avancement de son travail 2 fois par semaine (lundi et vendredi),
 - restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Les qualités requises sont rigueur, ordre et méthode, discrétion, capacité relationnelle, disponibilité et ténacité.

Une bonne connaissance de la commune serait un plus.

Adresser candidature + C.V avant le 1^{er} décembre par courrier ou par mail à :
à M. BÉGASSE Jérôme - Maire
BP 13
35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER
ou
courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr